



Le sujet était au centre d'une concertation tenue hier à Yaoundé, entre le ministre de la Décentralisation, Georges Elanga Obam, et les 10 présidents des conseils et assemblées régionaux du Cameroun.

Depuis le 14 janvier 2021, les 10 régions du Cameroun comptent chacune, un exécutif régional. Actuellement et conformément au Code général des collectivités territoriales décentralisées, le moment est consacré à la préparation de leurs sessions de plein droit qui doivent marquer l'effectivité de leur entrée en fonction. L'article 280 dudit Code dans son alinéa 2 souligne que : « Pour les années de renouvellement du mandat des conseils régionaux ainsi que pour la mise en place initiale des conseils régionaux, la première session se tient de plein droit, le deuxième mardi suivant la proclamation des résultats.

Dans ce cas, la session est convoquée par le représentant de l'Etat ». C'est en droit ligne de cette prescription du code que le ministre de la Décentralisation et du développement local(Minddevel), Georges Elanga Obam a regroupé autour de lui, les 10 présidents des conseils et assemblées régionaux pour leur transmettre, les hautes directives du chef de l'Etat : « Il s'agissait de leur notifier les hautes instructions de monsieur le président de la République sur la perspective qu'est leur travail. Il s'agit de leur rappeler les compétences qui sont les leurs, l'agenda qui est le leur et de la manière dont ils devront procéder pour se mettre au travail. L'idée étant que la promotion du développement local et l'instauration d'une démocratie locale forte deviennent des réalités et que finalement la décision prise par le président de la République d'accélérer le processus de la décentralisation soit une réalité », a

martelé le Minddevel.

Au cours des échanges, il a été demandé aux présidents participants de procéder, à une installation physique des services et la prise en main des locaux qui leur ont été attribués par l'Etat pour servir de siège. En attendant la convocation des sessions de plein droit, il importe de souligner qu'elles seront l'occasion, d'adopter le règlement intérieur, l'organigramme ainsi que, le budget de l'année 2021.

Durant les assises évoquées supra, le ministre de la Décentralisation et du développement local a prescrit aux différents présidents, d'inscrire leurs actions dans la dynamique de la performance, de l'excellence et de prendre à bras le corps, le développement économique, sanitaire, culturel et sportif des régions. Ladite instruction s'inscrit en effet, en droite ligne de l'article 277 du Code des collectivités qui en définit leurs attributions. Au cours desdits travaux, il a également été question, de lever un pan de voile sur, les limites des compétences entre la tutelle gouvernementale et les conseils régionaux et évacuer toutes les préoccupations d'ordre financier.

Source : Le Quotidien
